

ACTION URGENTE

UN MILITANT CAMBODGIEN POUR LE DROIT À LA TERRE BATTU PAR LA POLICE

Le 16 septembre, le militant cambodgien Suong Sophorn a été gravement battu par la police lorsqu'il est intervenu pour empêcher la destruction de maisons près du lac Boeung Kak, à Phnom Penh. Une centaine de policiers anti-émeute armés et des agents de sécurité étaient sur les lieux tandis que huit constructions étaient démolies sans préavis. Quatre-vingt-dix autres familles risquent d'être chassées.

L'expulsion forcée a débuté lorsque des hommes conduisant deux excavateurs sont arrivés au lac et ont transformé les maisons de trois familles en décombres ; ils se sont ensuite dirigés vers cinq autres habitations et commerces. **Suong Sophorn** a commencé à appeler pacifiquement les résidents à joindre les mains pour faire cesser la destruction d'autres maisons lorsqu'il a été cerné par des policiers qui lui ont donné des coups de pied et de bâton et l'ont frappé à la tête avec une brique. Ils l'ont ensuite abandonné sur le sol, inconscient et en sang. Suong Sophorn a été emmené à l'hôpital, souffrant d'une grave blessure à la tête et d'un doigt cassé. Cet homme a déjà été la cible des autorités pour s'être opposé de façon pacifique à des expulsions forcées au lac Boeung Kak.

Certains résidents dont les maisons devaient être démolies ont réussi à récupérer leurs effets personnels avant qu'il ne soit trop tard ; d'autres ont tout perdu. Certains ont maintenant dressé des tentes de toile goudronnée sur les décombres de leur maison pour s'y abriter car ils n'ont nulle part où aller. On craint qu'environ 90 autres familles soient concernées par des expulsions forcées.

Sur quelque 4 000 ménages, seuls 779 vivent encore dans la région du lac Boeung Kak. Les autres ont accepté une compensation inadéquate ou se sont réinstallés à un autre endroit, à 20 kilomètres de là, à la suite d'une campagne de menaces et d'actes d'intimidation qui a débuté lorsque des ouvriers ont commencé à combler le lac avec du sable, en août 2008. Le 11 août, le Premier ministre a accepté que la propriété légale de 12,44 hectares de terrain au sein de la zone d'exploitation du lac Boeung Kak soit accordée aux 779 familles restantes pour qu'elles y construisent leurs maisons. Cependant, la municipalité de Phnom Penh a exclu 96 familles des villages 6, 22 et 24, affirmant que celles-ci ne vivent pas sur les terres allouées. L'interprétation de l'ordre donné par le Premier ministre semble fautive et arbitraire. Les familles dont les maisons et commerces ont été détruits le 16 septembre font partie de ces 96 ménages exclus.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en khmer ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à traduire en justice les policiers qui ont battu Suong Sophorn et à veiller à ce que ce dernier reçoive des soins médicaux adaptés pour ses blessures ;
- appelez-les à ne procéder à aucune autre éviction des résidents restants du lac Boeung Kak ;
- priez-les de garantir que les 779 familles restantes reçoivent des lopins de terre destinés à la construction d'habitations, ainsi que la propriété légale de ces terrains, conformément à l'ordre du Premier ministre.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 31 OCTOBRE 2011 À :

Gouverneur de la municipalité de
Phnom Penh

Kep Chuktema
#69 Blvd. Preah Monivong
Khan Daun Penh
Phnom Penh, Cambodge
Fax : + 855 23 725 626

Courriel : info@phnompenh.gov.kh
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Gouverneur,

Vice-Premier ministre et ministre de
l'Intérieur

Sar Kheng
#75 Norodom Blvd
Khan Chamkarmon
Phnom Penh, Cambodge
Fax : + 855 23 721 905

Courriel : moi@interior.gov.kh
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre des Affaires étrangères et de
la Coopération internationale

Hor Nam Hong
No 3 Samdech Hun Sen Street
Sangkat Tonle Bassac
Khan Chamcar Mon
Phnom Penh, Cambodge
Fax : + 855 23 216 141

Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques du Cambodge dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s) ; adresse(s) ; numéro de fax ; courriel ; formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 63/11.

Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA23/001/2011/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT CAMBODGIEN POUR LE DROIT À LA TERRE BATTU PAR LA POLICE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis que le comblement du lac Boeung Kak a débuté, des policiers et des ouvriers de la société immobilière menacent et harcèlent les habitants ; ils tentent aussi de les empêcher d'organiser des réunions et de manifester pacifiquement contre l'expulsion forcée. En octobre 2010, lors de la visite du secrétaire général des Nations unies, la police est intervenue avec une violence injustifiée, en se servant notamment de matraques électriques, pour disperser une manifestation pacifique organisée par des habitants des rives du lac Boeung Kak. Suong Sophorn, jeune militant habitant dans cette région, a été battu jusqu'à perdre connaissance et placé en détention jusqu'au départ du secrétaire général. En 2009, il avait déjà été arrêté et contraint de payer une amende pour avoir peint « Non aux expulsions » sur le mur de sa maison.

La municipalité de Phnom Penh a indiqué que les 133 hectares loués à l'entreprise Shukaku Inc devaient être convertis en « espaces de loisirs, de commerces et de services pour les touristes locaux et internationaux » – sans toutefois donner plus de détails. L'accord entre l'entreprise et la municipalité a été conclu sans que les personnes concernées n'aient été consultées. Début 2008, des représentants des résidents avaient expliqué à Amnesty International qu'ils avaient appris l'existence de cet accord et du projet en question à la télévision.

Bien que la décision annoncée le 11 août de donner 12,44 hectares pour y construire des maisons soit la bienvenue, elle arrive trop tard pour les milliers de familles qui ont déjà été durement touchées et ont perdu leurs maisons et leurs moyens de subsistance sans avoir été véritablement consultées et en dehors de toute procédure légale conforme au droit international.

Par ailleurs, l'expulsion forcée des personnes vivant aux abords du lac Boeung Kak est suivie de près en raison d'une affaire portée à la connaissance de la Banque mondiale par les résidents et trois ONG. En effet, ces personnes ont été privées de la possibilité de faire part de leurs revendications foncières dans le cadre du Projet de gestion et d'administration des terres dirigé par la Banque mondiale, qui vise la délivrance de titres fonciers dans l'ensemble du Cambodge.

À travers tout le Cambodge, des milliers de personnes souffrent des conséquences d'expulsions forcées, de spoliations de terres et de conflits fonciers, dont certains ont pour origine des concessions d'exploitation accordées par les pouvoirs publics à de grandes entreprises ou à des personnes influentes. Les protestations et les actions auprès des autorités, émanant de particuliers et de groupes entiers qui entendaient défendre leur droit à un logement décent, se sont multipliées.

En tant que partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et à d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains interdisant les expulsions forcées et les atteintes aux droits fondamentaux qui y sont liées, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Cambodge a l'obligation de mettre fin aux expulsions forcées et de protéger la population de ce type d'atteintes.

Une expulsion forcée est une expulsion sans notification adéquate, sans consultation des personnes concernées, sans garanties juridiques et sans mesures de relogement dans des conditions adaptées.

Nom : Suong Sophorn

Genre h/f : h

Action complémentaire sur l'AU 63/11, ASA 23/008/2011, 19 septembre 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

